

# Communauté de Communes du Comté de Grimont

## COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 9 juillet 2009

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le jeudi 9 juillet 2009 à 20h30 à la salle des fêtes de Miéry, sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Gérard BOUDIER, Yves DECOTE, André LAMBERT, Frédéric LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), Isabelle LASAYGUES, Jean-Paul BUCHET, Gérard DOUDIER, Jean-Claude GIRARDOT, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Hubert MOTTET, Bernard LUGAND, Gilbert BULABOIS, Paul AUBERT, Marie-Line LANG-JANOD, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Stéphane MACLE, Danièle CARDON, Andrée ROY, Catherine CATHENOZ, Jean-François DHÔTE, Christine GRILLOT, Annie REGAZZONI, Jean-Marie FAGOT, Daniel PETITPAS.

Assistaient à titre consultatif : Antoine MARCELIN, Bruno JOUHAM, Guy AUBERT, Pascal FOUGERE, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Christel FAGOT.

Etaient Excusés : Jean LETROUBLON (Vice-Président), Auguste HERZOG, Stéphanie BORNIER, Brigitte DELACROIX, Jean-Marc GERDY, Marie-Colette VUILLERMET, Olivier FISCHER, Catherine REYBIER, Véronique LAMBERT, Marie Madeleine SOUDAGNE, Christelle MORBOIS, Roland CHAILLON, André-Mary MIGNOT, Ginette POULAIN, Michel BONTEMPS, Pierre SAILLARD.

Etaient absents : Roland BERTHELIER, Bruno FAS, Jean-Jacques DE VETTOR, Camille JEANNIN, Jérémy SAILLARD, Murielle ARGIENTO, Dominique GRAND, Myriam LACOMBE, Jean SONNEY.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre KOEGLER

★★★★

Monsieur Jean-Pierre KOEGLER, Maire de Miéry, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

**Hors séance** : Intervention de Madame MOREY, Directrice de l'Hôpital local de Poligny, sur l'ouverture du nouveau service d'accueil de jour prévu à l'automne.

### **1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations données par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président.**

1-1 / Rendu compte des décisions prises par le Bureau.

#### ➤ Attribution des subventions individuelles OCMACS:

Conformément à la décision du Comité de Pilotage du 2 juillet 2009, le Bureau Communautaire a décidé, à l'unanimité :

- l'attribution par délégation de 15 232 € de fonds FISAC au titre de l'action 7 de l'OCMACS du Comté de Grimont répartis conformément au tableau ci-dessous,
- l'attribution de 7 541 € de subvention de la Communauté de Communes du Comté de Grimont au titre de l'action 7 de l'OCMACS du Comté de Grimont, aux entreprises répartis conformément au tableau ci-dessous :

Demandeurs	Montant de l'investissement	Investissement éligible	Aide FISAC	Aide CC Comté de Grimont	Aide CG 39 (CTC)
<b>GAULLIARD Bertrand / Paysagiste</b>	26 113 €	13 191 €	3 957 €	1 319 €	0 €
<b>Au P'tot Meunier</b>	39 509 €	32 500 €	4 500 €	2 250 €	2 250 €
<b>Le P'tit Caillou</b>	3 531 €	3 531 €	1 059 €	706 €	0 €
<b>SMI SARL</b>	29 000 €	20 000 €	3 000 €	1 000 €	0 €
<b>Meubles BULABOIS</b>	10 206 €	10 206 €	2 041 €	2 041 €	1 021 €
<b>Boucherie GROSJEAN</b>	4 501 €	4 501 €	675 €	225 €	0 €
<b>Totaux</b>	112 860 €	83 929 €	15 232 €	7 541 €	3 271 €

et a pris acte de l'état de consommation des crédits comme suit :

	FISAC	CG 39	CCCG	TOTAL
<b>Financements obtenus</b>	88 000 €	30 000 €	58 000 €	176 000 €
<b>Aides engagées (11 dossiers)</b>	28 983 €	10 147 €	16 996 €	56 126 €
<b>Aides versées (15 dossiers)</b>	42 788 €	16 389 €	30 446 €	89 623 €
<b>Restant à engager</b>	16 229 €	3 464 €	10 558 €	30 251 €
<b>Taux de consommation</b>	81,56 %	88,45 %	81,80 %	82,81 %

#### 1-2 / Rendu compte des décisions prises par le Président.

➤ Signature d'un avenant n°1 à marché de travaux pour l'opération « aménagement d'une aire de détente pour l'Espace Commercial Grimont Sud » entre la Communauté de Communes du Comté de Grimont et l'entreprise Montholier TP, portant sur le montant des travaux supplémentaires nécessaires.

➤ Non exercice du droit de préemption sur transaction immobilière en ZIA : renonciation signée le 24 juin 2009 pour parcelle cadastrée AD 329 à Poligny, et le 8 juillet 2009 pour parcelles cadastrées ZH 288 et 289 à Poligny.

#### 2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 26 mai 2009.

Le procès-verbal de séance du 26 mai 2009 est adopté à l'unanimité sans observation.

#### 3. Espace Grimont Sud 1 : alimentation électrique.

Monsieur Jacky REVERCHON, Vice-Président Délégué aux Travaux, présente le dossier en informant l'Assemblée que l'ensemble des travaux de viabilisation du lotissement Grimont Sud sera terminé avec la mise en place d'un transformateur électrique indispensable pour l'alimentation de la zone 1 située à l'arrière du lotissement.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

➤ d'approuver l'opération telle que définie par le SIDEC à savoir :

33 080€ HT à laquelle il faut ajouter les imprévus pour 5 378,96€ HT et l'ingénierie SIDEC pour 2 779€ HT :

- la prise en charge du chantier	754,00€ HT
- fourniture et pose d'un poste de transformation électrique	16 000,00
- réalisation réseau souterrain pour desserte transformateur	10 600,00
- travaux d'éclairage public	557,50
- divers	5 168,00
Sous-total	33 079,50€ HT
- imprévus	5 378,96
Sous-total travaux	38 458,46€ HT
- maîtrise d'œuvre du SIDEC	2 779,00
Total dépenses	41 237,46€ HT
Total dépenses TTC	49 320€ TTC

➤ d'approuver le plan de financement comme suit :

Participation SIDEC 14 796,00

Récupération de TVA 8 088,48

Auto financement CCCG 26 435,52

➤ d'approuver la convention avec le SIDEC proposée et autorise le Président à signer ladite convention,

➤ de dire que cette opération figurera au budget annexe des zones d'activités économiques, sur crédit de 10 000€ ouvert au BP 2009 et complément à inscrire au BS 2009.

#### **4. Prix de cession de deux bâtiments en Zone Industrielle et Artisanale sur commune de Poligny.**

Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président Délégué aux Finances, rappelle que, par délibération n° C 20 du 31 mars 2009, le Conseil Communautaire a décidé de céder à la société d'affinage VAGNE (ou toute société s'y substituant) les parcelles bâties cadastrées ZI n°262 et 312 d'une surface totale de 3 898 m<sup>2</sup> et indique qu'au terme des discussions avec le futur acquéreur, un accord a été trouvé au prix de 325 000€, prix qui tient compte des travaux de désamiantage de l'ancienne usine agro-alimentaire.

En réponse à Monsieur Jean-François DHOTE qui s'interroge sur le prix de vente inférieur de 25 000€ par rapport à l'estimation des bâtiments par la Trésorerie Générale, le Président précise que les travaux de désamiantage estimés à 28 000€ seront pris en charge par l'acquéreur.

Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué à l'Economie, ajoute, d'une part, que la Communauté de Communes avait acheté le bâtiment agro-alimentaire à la commune de Poligny au prix de 150 000€, et d'autre part qu'il y a toujours de l'espace disponible sur le territoire communautaire, susceptible d'accueillir des micro entreprises.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR fait part de son regret de voir le bâtiment de la pépinière vendu.

Le Conseil Communautaire, après déclaration de Madame Joëlle DOLE qui ne prend pas part ni au débat ni au vote, décide par 36 voix pour et 3 voix contre de fixer le prix de la cession des parcelles bâties section ZI n°262 de 1217m<sup>2</sup>, et 312 de 2 506 m<sup>2</sup> à 325 000€ à la société d'affinage des fromages de comté VAGNE / Ucaft, et d'autoriser le Président à signer l'acte notarié et toutes pièces afférentes.

#### **5. Cession de terrain au sein du lotissement commercial Grimont Sud.**

Monsieur Alain GUYOT présente le dossier en déclarant que la Communauté de Communes a été sollicitée par la société Extra pour une enseigne « Télé Vidéo Services » pour l'acquisition d'une partie de la parcelle ZH 102 d'une contenance maximum de 2 200 m<sup>2</sup>, située à proximité du carrefour giratoire et comportant l'ancien bâtiment du Comité Technique du Comté.

L'Assemblée, à l'unanimité :

➤ décide de céder à la société extra représentée par monsieur Damenon ou à toute personne s'y substituant un terrain pour implantation d'un commerce de tv vidéo à l'enseigne « télé-vidéo services » d'une partie d'environ 2 000 m<sup>2</sup> de parcelle ZH 102 au prix de 38,64€/m<sup>2</sup>,

➤ dit que les frais afférents à la division parcellaire seront supportés par l'acquéreur ;

➤ autorise le président à signer toutes les pièces afférentes et notamment l'acte de vente ;

➤ autorise l'acquéreur à déposer sa demande de permis de construire et démarrer les travaux prescrits au dit permis de construire dans l'attente de régularisation de l'acte de vente.

#### **6. Réindustrialisation du site des Plâtrières de Grozon : Vente de terrain à la société GAHIER-LAROSE.**

Monsieur Alain GUYOT présente le projet de vente d'une partie de la parcelle ZI 107 située sur le site des Plâtrières de Grozon à la société GAHIER-LAROSE au prix de 103 000€.

Répondant à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, Monsieur Jean-François GAILLARD rappelle que la Communauté de Communes du Comté de Grimont a acheté le site des plâtrières au prix de 220 000€, et que la partie du site cédée à la société CLER l'a été pour 54 000€.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de la vente par la Communauté de Communes à la société GAHIER et LAROSE(ou toute autre société s'y substituant), pour son activité de charpente menuiserie d'une parcelle de terrain de 6 000 m<sup>2</sup>environ prise sur partie de la parcelle ZI 107, et du bâtiment situé sur celle-ci de type hangar de stockage à structure métallique,
- dit que la transaction a lieu au prix principal de 103 000 €,
- autorise le Président à signer toutes pièces afférentes à la présente cession et notamment l'acte de vente.

## **7. Attribution d'une indemnité de fin d'exploitation agricole en ZIA.**

Monsieur Alain GUYOT procède à la présentation du dossier en expliquant qu'il convient de verser une indemnité de fin d'exploitation agricole à l'EARL « La Mosaïque » dans la mesure où elle cesse son activité agricole sur la parcelle ZI 48 qui appartient à la Communauté de Communes.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR fait part de l'incohérence de la situation, l'exploitant ayant déjà bénéficié d'une location à titre gratuit pendant dix ans et demande à ce que cesse ce principe.

Monsieur Alain GUYOT précise que dorénavant des conventions d'exploitation précaire autorisant l'exploitation des terres à titre gratuit mais sans versement d'indemnité d'éviction à terme, seront signées.

L'Assemblée, par 37 voix pour et 3 abstentions décide d'attribuer à l'EARL « La Mosaïque » la somme de 0,30 € X 27 200 m<sup>2</sup> soit 8 160€ pour la ZI 48, et dit qu'un crédit de 10 000€ est ouvert au BP 2009 du budget ZAE au compte 6288.

## **8. Amortissement des frais d'étude.**

Monsieur Alain GUYOT explique que la Communauté de Communes a réalisé diverses études pour lesquelles les amortissements doivent être décidés et comptabilisés.

Ainsi :

- Mission programme pour le Moulin de Brainans : le montant de l'ensemble des factures s'élève à 23 920€ TTC
- Diagnostic décharges pour les décharges des communes du territoire : le montant de l'ensemble des factures amortissables s'élève à 58 319,59 €TTC.

Les études, une fois réalisées et mandatées, font l'objet d'un transfert comptable au chapitre 23 si elles sont suivies de la réalisation des travaux objet de l'étude. A l'inverse, celles qui ne sont pas suivies des travaux doivent être amorties.

La durée d'amortissement est au minimum de 1 an et au maximum de 5 ans. L'amortissement en cours ne peut pas être modifié ni interrompu.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide d'amortir les frais d'études ci-dessous :

- Mission programme pour le Moulin de Brainans : l'ensemble des factures s'élève à 23 920€ TTC
- Diagnostic décharges pour les décharges des communes du territoire : le montant de l'ensemble des factures amortissables s'élève à 58 319,59 €TTC.

sur une même période de 3 ans et d'ouvrir au BS 2009 les crédits correspondants, à savoir :

- chapitre 040 des recettes d'investissement, article 2803.....1 /3 des sommes
- chapitre 042 des dépenses de fonctionnement, article 6811.....1/ 3 des sommes,

et d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes et passer les écritures comptables après inscription des crédits correspondants.

## **9. Création d'un poste de technicien SPANC.**

Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président Délégué à l'Environnement, procède à la présentation du dossier en rappelant qu'il est proposé de recruter un agent pour assurer les missions afférentes à la nouvelle compétence communautaire « assainissement autonome ».

Le Conseil Communautaire, par 38 voix pour et 2 contre, décide de créer 1 poste de technicien SPANC sur cadre d'emploi des techniciens supérieurs ou contrôleur, à temps complet, avec régime indemnitaire afférent (Indemnité Horaires Travaux Supl., Prime de service et de rendement) ; la création de poste prenant effet au 1<sup>er</sup> novembre 2009.

### **Questions et informations diverses**

➤ Monsieur Frédéric LAMBERT, Vice-Président Délégué au Tourisme, informe l'Assemblée de l'installation de la table d'orientation sur le site de la Croix du Dan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Pierre KOEGLER

Jean-François GAILLARD